



Déclaration liminaire de SUD éducation à la formation spécialisée du comité social d'administration d'Aix-Marseille

2 février 2023

Monsieur le DRRH, mesdames, messieurs les membres de la formation spécialisée du CSA d'Aix-Marseille, mesdames, messieurs les membres de l'administration présent·es à cette réunion,

Cette première réunion de la formation spécialisée du CSA a lieu dans un contexte de mobilisation contre la réforme des retraites. Au-delà de la question du système des retraites, cette mobilisation met au jour la colère des personnels qui subissent des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader du fait des réformes successives et des suppressions de postes. Le gouvernement ose exiger des personnels qu'ils travaillent plus longtemps alors que les conditions de travail se détériorent année après année.

Si une telle réforme venait à s'appliquer, les conséquences en seraient terribles pour la santé des personnels, et pas grand monde n'est là pour le constater. En dehors de la visite médicale d'entrée dans le métier, sans demande répétée, voire sans saisie du tribunal administratif de leur part, les personnels ne voient aucun·e médecin du travail pendant l'ensemble de leur carrière. Et pourtant la réglementation prévoit qu'ils bénéficient a minima d'une visite médicale de prévention tous les 5 ans. En cas d'état de santé particulier (pathologie chronique, handicap, grossesse, etc.) la surveillance médicale des agent·e·s est renforcée et les visites médicales plus fréquentes.

Il s'agit d'un défi majeur à relever pour le rectorat qui notait dans son programme de prévention 2022 qu'il lui fallait « *répondre aux enjeux de la médecine de prévention* »¹.

1 https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2022-03/programme_annuel_prevention_academie_2022.pdf

Avec 3 équivalents temps plein de médecins du travail dans l'académie pour 53 305 personnels², soit un médecin pour 17 768 personnes, la médecine du travail ne peut pas mener à bien ses missions dans l'académie. Pour atteindre les préconisations de la Cour des comptes, il faudrait recruter au moins 18 médecins à temps plein. Il manque donc 85% des effectifs. Comme il est désormais possible de confier certaines missions à des infirmier·es ou à des médecins libéraux en tant que collaborateur·ices, est-il possible de savoir, au 1er janvier 2023, combien d'infirmier·es et de collaborateur·ices ont été recruté·es par l'académie ?

L'enjeu est de taille : c'est la médecine du travail qui seule peut recevoir les personnels pour des visites médicales, suivre leur état de santé au regard des expositions aux risques psychosociaux, aux risques matériels et aux divers polluants (produits chimiques ou toxiques, comme l'amiante par exemple, cancérigènes comme le radon...). Elles et eux seul·es peuvent aussi préconiser des aménagements de poste, et des adaptations pour les personnels en situation de handicap.

3 médecins pour 53 305 personnels...

Et à ces 53 305 personnels, on dit aujourd'hui que 43 années de leur vie vont être consacrées au travail. Un travail qui les épanouit, les révèle, leur apporte reconnaissance sociale ; qui les nourrit, nourrit leurs enfants ; qui abîme leurs corps, intoxique leurs poumons, occupe leurs conversations, les poursuit dans leur sommeil. Un travail qui, pendant 43 ans, et jusqu'à 64 ans continuerait de remplir les vies.

Cela, les personnels de l'éducation nationale le refusent, l'ont fait savoir les 19 et 31 janvier et le répéteront la semaine prochaine : Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, c'est non. L'allongement de la durée de cotisation, c'est non. Et on ne parle pas ici que de l'âge de la retraite, mais bien des conditions dans lesquelles se fait le travail tout au long de la vie.

Soyez assuré·es que Sud éducation continuera à se battre :

- pour rendre visible les effets du travail sur les corps et les vies des personnels,
- pour que la nouvelle Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration agisse véritablement pour « défendre la santé et la sécurité au travail des personnels »

² Selon les chiffres de janvier 2022 « l'académie en chiffres » consulté le 1^{er} février 2023 : <https://www.ac-aix-marseille.fr/media/25373/download>